

C'était bien clair; l'Académie reconnaissait comme bon et autorisé par l'usage l'emploi de *être* aux passés défini et indéfini à la place de *aller* aux mêmes temps. On pouvait croire la question vidée, mais point.

Elle a été reprise dans le *Journal de la langue française* de Domergue; Laveaux, dans son *Dictionnaire des difficultés*, s'éleva hautement contre l'emploi de *je fus* pour *j'allai*, et la grammairie Noël et Chapsal a répandu par toutes nos écoles que Corneille avait fait une faute, et n'a pas manqué de citer le vers incriminé.

Mais, en dépit des grammairiens, cet emploi l'a emporté, et j'ai pu relever ces phrases dans les auteurs contemporains:

A la mort d'un archevêque de Salzbourg, on fut pour mettre les scellés sur sa bibliothèque.

(Encyclopædiana. p. 658).

Je vendis mon externat et je fus prendre un appartement dans la ville de Saint-Germain, que j'avais déjà habitée pendant vingt-quatre ans:

(Tanquerel.—L'inter. des mais. d'éduc., p. 21).

Il s'en fut porter ses réclamations à M. Grévy, le président, qui l'accueillit avec une politesse parfaite.

(Le Gaulois du 14 juillet 1871).

Enfin j'y fus à l'heure du rapport avec le général Lefebvre.

(A. Dumas père).

Il s'en fut au chef d'orchestre pour le prier d'attendre encore.

(E. About, Madelon II, p. 227).

A la fin, le bureau me fut indigné tant bien que mal. *Je fus* à la découverte, et, ne trouvant rien, je revins au cabaret.

(Fr. Wey.—Les Anglais, p. 266).

Il faut décidément que les proscriptionnaires de *je fus* pour *j'allai* ou *je suis allé* en prennent leur parti; quoi qu'ils puissent dire ou écrire, ils ne déracineront point une habitude qui remonte, pour ainsi dire, plus haut que la langue elle-même.

Ainsi, pour en revenir au journal où vous avez trouvé la phrase que vous me signalez, il n'est nullement à blâmer selon moi pour l'emploi qu'il a fait du verbe *être*.

Deuxième Question.

Dans notre langue, tout nom terminé par ON est généralement un diminutif, c'est-à-dire qu'il désigne quelque chose de plus petit que ce qui précède la syllabe finale (*fauchon, une petite fauchon; peton, un petit pied; raton, un petit rat, etc.*); mais alors d'où peut donc venir le mot BATAILLON, qui désigne une division de troupes, quand BATAILLE signifie une action?

Pendant longtemps, une double signification a été attachée en français au mot *bataille*: d'abord celle d'action de combattre, comme dans ces exemples:

Se l'pois trover a port ne a passage,
Liverrai lui une mortel bataille.

(Ch. de Roland, I, v. 655).

Environ deux ou trois mois après icelle bataille, un chevalier anglois nommé Jean Fustal, etc.

(Hist. de Charles VII, p. 4, éd. de 1661).

puis celle de corps d'armée, comme dans les suivants:

Quand les batailles dudict comte d'Aumale et dudict sire de la Poule furent vis-à-vis, à un trait d'arc les uns des autres, etc.

(Chron. de Du Guesclin, p. 2).

A celle heure lesdits chevaliers français avec leurs gens passerent entre les deux batailles, et vinrent tout outre jusques au bout de la bataille desdits Anglois pour fêrir dedans.

(Idem).

Tant creut Bertrand, qu'il vient en l'age de neuf ans, et print une constume, qu'il assembloit les enfans et les partisait par batailles.

(Idem).

Les Anglois vinrent jusqu'à un trait de l'arc, et il y en eut deux ou trois qui vinrent se faire tuer dans nostre bataille.

(Mém. d'Art. de Richemond, année 1426).

Mais à la fin du XVII^e siècle (explique le fait qui pourra) le mot *bataille* dans le second sens disparut complètement de la langue, tandis que son dérivé *bataillon* y était conservé.

Telle est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous avons *bataille* nom d'une action, et, pour son diminutif, *bataillon*, qui sert à nommer, non point une petite bataille, mais une partie de troupes.

Troisième Question.

J'ai trouvé cette phrase dans PARIS-JOURNAL du 12 mars 1870: "Tous les journaux irréconciliables l'ont ARCHI-PROUVÉ." Est-ce que ARCHI est bien employé ici? Il me semble sonner bien mal. Je lirais avec plaisir à ce sujet votre opinion dans un de vos prochains numéros.

Archi, qui vient du grec *arkê* (empire, puissance), était mis par les Latins, devant un nom de personne, dans le sens de premier, grand, chef, comme on le voit dans ces mots: *archiater*, premier médecin;—*archibuculus*, chef des prêtres de Bacchus;—*archiflâmen*, grand flamine;—*archigeron*, chef des vieillards;—*archinauta*, chef des pilotes;—*archipirata*, chef des pirates, etc.

Cet emploi de préfixe lui a été conservé en français, ce qui nous a donné les expressions analogues suivantes: *archichancelier*, *archidiacre*, *archiduc*, *archevêque*, *archiprêtre*, *architrésorier*, etc.

Mais l'idée de suprématie exprimée par ces noms conduisit naturellement à faire de *archi* un terme pour signifier le superlatif des adjectifs, et on l'employa comme tel dans le discours familier:

C'étaient deux vrais tartufs, deux *archipatelins*

(La Fontaine, liv. IX f. 14).

Par avant que Clothon, pour nous pleine de fiel,
Eût ravi d'entre nous cet homme de théâtre,
Cet homme *archi-plaisant*, cet homme *archi-folâtre*,
La terre avait son Mome aussi bien que le ciel.

(Loret, Gazette, p. 3, notice sur Scarron).

Eh! sache, mon ami, que nos comédiennes sont nobles, *archi-nobles* par les alliances qu'elles contractent avec les grands seigneurs.

(Lesage, Gil Blas, p. 122).

Vous ne vous calomniez pas, mon cher, vous êtes *archi-bête*.

(E. About, Madelon, I, p. 17).

Or, dans les divers exemples que je viens de citer, *archi* se trouve devant un adjectif, et, dans la question que vous me proposez, il accompagne un participe. Il s'agit donc maintenant de savoir si ce signe du superlatif peut être placé devant cette dernière espèce de mots.

Evidemment, si le participe est conjugué avec *être*; car, de même qu'on dit *très-aimé*, *très-applaudi*, *très-goûté*, *très-admire*, etc., je crois qu'on pourrait dire (toujours dans le langage très-familier s'entend): il est *archi-aimé*, il fut *archi-applaudi*, *archi-goûté*, puisque j'ai trouvé cet exemple pris dans Châteaubriand:

Tout cela est *archi-passé*.

Mais l'emploi de *archi* me paraît tout-à-fait impossible dans le cas où le participe est conjugué avec *avoir*, et j'en vais donner la raison en me servant de cet exemple trouvé dans le *Figaro* du 7 juin:

Oui, d'aristocrates, car l'expérience nous a *archi-démontré* que nos républicains sont beaucoup moins impatients du joug des rois qu'ils ne sont affolés de commandement et de domination pour eux-mêmes.

(Le docteur Grégoire).

Faisons un simple changement de temps dans cette phrase; au lieu de *a démontré*, mettons *démontre*.

Est-ce qu'on dira: Et l'expérience nous *archi-démontre*? Non, parce que *archi* n'a point la propriété de modifier le verbe; il ne s'agrége, pour ainsi dire, qu'à l'adjectif et au substantif.